

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 26 Septembre 2019

11890

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement n° 2015119500 "ZAC Château Gombert - Marseille"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le compte rendu annuel de cette concession (CRAC) établi au 31 décembre 2018 approuvé par le Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuve une participation de la Métropole d'un montant de 11 465 008 euros TTC à l'équilibre du bilan en augmentation de 4 223 927 euros TTC par rapport au bilan financier prévisionnel établi au 31/12/2017.

Cette hausse se justifie par :

Une augmentation des dépenses à terme de 6 316 755 euros TTC due principalement à :

- une forte hausse du budget « Travaux » (+5 306 243 euros) s'expliquant par l'introduction des nouveaux postes « reprise de la rue Paul Langevin » (+3 700 000 euros) et « équipement innovant - requalification du Technopôle » (+1 440 000 euros TTC), ainsi que par l'augmentation corollaire des honoraires techniques (+414 377 euros TTC).
 - une hausse du budget « Foncier » (+1 489 294 euros) consécutive à une réévaluation du prix d'achat des 16 200 m² de terrains du Conseil départemental 13 (+1 167 600 euros),
 - une hausse du budget « Rémunération » (+339 824 euros) qui découle essentiellement de l'augmentation du poste Rémunération sur Dépenses (+299 332 euros)
- Cette augmentation des dépenses est partiellement compensée par :
- une subvention CRET du Conseil Régional à hauteur 1 500 000 euros participant au financement du volet innovation de l'opération de requalification des espaces extérieurs du cœur de technopôle,
 - une augmentation des recettes de cession et divers (592 828 euros environ)

L'opération d'investissement n°2015119500 inscrite au budget pour un montant de 7 300 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 151064BP du programme 06, a été révisée à

hauteur de 4 200 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 11 500 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'investissement n°2015119500, a été révisée à hauteur de 4 200 000 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de cette révision pour un montant total de 4 200 000 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2015119500 «ZAC Château Gombert - Marseille », rattachée au programme 06 « Urbanisme et Foncier », code AP 151064BP, pour un montant de 4 200 000 euros TTC portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 11 500 000 euros TTC.

Article 2 :

Sont inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2022 : 11 500 000 euros TTC

Pour enrôlement,

Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA RÉVISION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION
D'INVESTISSEMENT N° 2015119500 "ZAC CHÂTEAU GOMBERT - MARSEILLE"

Le compte rendu annuel de cette concession (CRAC) établi au 31 décembre 2018 approuvé par le Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuve une participation de la Métropole d'un montant de 11 465 008 euros TTC à l'équilibre du bilan en augmentation de 4 223 927 euros TTC par rapport au bilan financier prévisionnel établi au 31/12/2017.

Cette hausse se justifie par :

Une augmentation des dépenses à terme de 6 316 755 euros TTC due principalement à :

- une forte hausse du budget « Travaux » (+5 306 243 euros) s'expliquant par l'introduction des nouveaux postes « reprise de la rue Paul Langevin » (+3 700 000 euros) et « équipement innovant - requalification du Technopôle » (+1 440 000 euros TTC), ainsi que par l'augmentation corollaire des honoraires techniques (+414 377 euros TTC).
 - une hausse du budget « Foncier » (+1 489 294 euros) consécutive à une réévaluation du prix d'achat des 16 200 m² de terrains du Conseil départemental 13 (+1 167 600 euros),
 - une hausse du budget « Rémunération » (+339 824 euros) qui découle essentiellement de l'augmentation du poste Rémunération sur Dépenses (+299 332 euros)
- Cette augmentation des dépenses est partiellement compensée par :
- une subvention CRET du Conseil Régional à hauteur 1 500 000 euros participant au financement du volet innovation de l'opération de requalification des espaces extérieurs du cœur de technopôle,
 - une augmentation des recettes de cession et divers (592 828 euros environ)

L'opération d'investissement n°2015119500 inscrite au budget pour un montant de 7 300 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 151064BP du programme 06, a été révisée à hauteur de 4 200 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 11 500 000 euros TTC.